

## **NON-PAIEMENT OU RISQUE D'INSOLVABILITE**

En France, les retards de règlement aboutissent aux défaillances de beaucoup d'entreprises (1 sur le nombre de 4 entreprises).

### **Solvabilité, liquidité, risques d'insolvabilité**

- **Solvabilité :** c'est la mesure de la capacité à payer ses dettes sans aucune difficulté de paiement (sans dépasser les délais). La solvabilité d'une entreprise se traduit par l'équation suivante :

Actif (composé d'immobilisations/stocks/liquidités) ≥ son passif (capital/dettes bancaires/fournisseurs)

En plus, la solvabilité d'une entreprise est son aptitude à envisager ses engagements même si l'activité s'est arrêtée.

- **Liquidité :** l'aptitude à envisager ses échéances, par exemple les salaires ou le paiement de la TVA.
- **Risques d'insolvabilité :** si un client débiteur d'une facture se trouve incapable de la régler, de façon volontaire ou involontaire s'il est placé sous procédure collective.

### **Les moyens pour évaluer les risques d'insolvabilité**

Etudier la solvabilité d'un client implique l'obligation de connaître sa situation économique, financière et juridique.

#### **Les sources d'informations**

- **La collecte d'information :** l'étude commence par questionnement du client. Les pratiques de paiement d'un client (relances et/ou mises en demeure systématiquement) sont ainsi évocatrices.
- **La banque :** peut alerter sur une éventuelle inscription du client sur les fiches de la banque de France.

- **La presse** : est susceptible de fournir des informations sur l'entreprise.
- **Les sources de données officielles** : permettant d'aller plus loin notamment sur le plan juridique :
  - **Fichiers du BODACC** : c'est un bulletin officiel qui assure la publication des actes enregistrés au registre de commerce ;
  - **Infogreffe.fr** : il contient des informations qui ont une valeur légale.

## La santé financière

Les ratios donnent une image de la santé financière de l'entreprise. Le site bilansgratuits.fr fournit gratuitement les bilans synthétisés des entreprises ce qui facilite le calcul des ratios.

## Les conditions pour diminuer le risque d'insolvabilité

### Les conditions générales de vente

On peut les diviser selon les catégories d'acheteurs (grossistes/détaillants).  
Des clauses complémentaires comme dessous peuvent être intégrés :

- **Une clause de réserve de propriété** : concernant les entreprises qui vendent des biens et permettra la reprise de ses biens en cas de non-paiement.
- **La déchéance du terme de paiement** : en cas de livraisons multiples, cette clause permet de réclamer l'intégralité des sommes dues, même non échues, si le client n'a pas réglé la première facture.
- **Une clause pénale** : Elle permet de compenser le dommage subi à cause des impayés.

### Recourir à l'assurance-crédit ou à l'affacturage

C'est une garantie pour l'entreprise dans le cas où la totalité ou une partie du montant des factures est impayées.

L'affacturage, c'est le fait qu'une société d'affacturage se charge des créances de l'entreprise et lui en règle le montant et prend sa commission en contrepartie.

### Recourir au recouvrement amiable

Mettre en place des scénarios de relances (écrites ou orales).